

L'immigration ou les paradoxes de l'altérité

1. L'illusion du provisoire
2. Les enfants illégitimes

Abdelmalek Sayad

Éditions RAISONS d'AGIR (2006)

Résumé global - quatrième de couverture

“Avec Abdelmalek Sayad, le sociologue se fait écrivain public. Il donne la parole à ceux qui en sont le plus cruellement dépossédés.”, Pierre Bourdieu, 1991.

Trente années d'enquêtes réalisées par le sociologue Abdelmalek Sayad (1933-1998) ont renouvelé l'étude du phénomène migratoire : à l'immigration dans une société correspond toujours une émigration hors d'une autre société. L'une ne peut s'expliquer sans l'autre.

Mon résumé

Ensemble de textes d'Abdelmalek Sayad (1933-1998), sociologue de l'immigration proche de Bourdieu, rédigés entre 1979 et 1998, recueillis par A. Spire, et regroupés en deux ouvrages : 1. *L'illusion du provisoire*, 2. *Les enfants illégitimes*. Sayad y analyse la position et le regard sur lui par lui et par les autres de l'immigré dans le pays d'immigration, et notamment les conséquences du statut provisoire qu'on (et qu'il se) confère, statut devenu paradoxal quand l'installation devient durable, voire définitive, et quand les enfants apparaissent.

L'illusion du provisoire. La réflexion d'A. Sayad, partant de l'exemple de l'immigration algérienne, se porte sur la double question du retour et du travail. L'immigré existe avant tout et presque exclusivement par son travail (toute immigration de peuplement est au départ une immigration de travail). Or, sa position en tant que travailleur tant forcément provisoire, la condition de l'immigré en devient forcément provisoire, et l'idée du retour n'est jamais abandonnée. Cet aspect provisoire maintient l'immigré dans une précarité, notamment dans le logement, car comment loger quelqu'un provisoirement autrement que dans un foyer ou un hôtel ? Mais l'idée du retour est illusoire, car, considéré comme autre dans le pays d'immigration, l'immigré le devient également pour son pays d'émigration dans lequel il veut retourner. Le retour n'arrivant pas, on obtient une situation paradoxale, à savoir que l'immigré est en permanence maintenu dans un statut provisoire.

Les enfants illégitimes. Ce second volume vient comme la suite logique du premier : prisonnier d'un statut et d'un regard hérités de l'“*illusion du provisoire*”, et pourtant installé durablement (voire pour toujours) dans le pays d'accueil, l'immigré pose alors la question de ses droits civiques dans ce pays. La question des droits se pose tout autant à l'apparition des enfants d'immigrés (ces “immigrés qui n'ont jamais émigré de nulle part”), pour eux comme pour leurs parents. La plus grosse part de cet ouvrage (et qui lui donne son titre) est alors consacrée au long entretien de Zahoua, fille de travailleur immigré et étudiante, qui explique notamment la position assez inconfortable des enfants - et plus particulièrement des filles - d'immigrés algériens, vus comme Algériens par les Français et Français par les Algériens, imprégnés de la culture du pays dans lequel ils ont été élevés, et incompris par leurs parents.

1. L'illusion du provisoire

Quatrième de couverture

Ce premier volume de *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité* montre que la présence d'étrangers dans un espace national est toujours pensée comme provisoire, alors même que la réalité dément cette représentation. La dimension économique de la condition de l'immigré détermine tous les autres aspects de son statut : le travail fait “naître” l'immigré mais rend sa présence illégitime quand l'emploi vient à manquer. L'illusion du provisoire se prolonge dans le logement, avec ces foyers qui assignent durablement leurs résidents à un habitat temporaire. Elle se perpétue enfin dans l'idée du retour, qui entretient l'espoir que l'exil n'a qu'un temps.

Titres et citations

Préface de Pierre Bourdieu (1991)

p13 "Comme Socrate, l'immigré est atopos, sans lieu, déplacé, inclassable. Rapprochement qui n'est pas là seulement pour ennoblir, par la vertu de la référence. Ni citoyen ni étranger, ni vraiment du côté du M^{me} ni totalement du côté de l'Autre, l'"immigré" se situe en ce lieu "bâtard" dont parle aussi Platon, la frontière de l'être et du non-être social. Déplacé, au sens d'incongru et d'importun, il suscite l'embarras; et la difficulté que l'on éprouve à le penser - jusque dans la science, qui reprend souvent, sans le savoir, les présupposés ou les omissions de la vision officielle - ne fait que reproduire l'embarras que crée son inexistence encombrante.

Introduction

p16 "Produit, le plus souvent, d'une problématique imposée de l'extérieur, et à laquelle il n'est pas toujours facile d'échapper le discours (scientifique ou non) tenu sur l'immigré et sur l'immigration se condamne, pour pouvoir parler de son objet, à le coupler avec toute une série d'autres objets ou d'autres problèmes. Est-il d'ailleurs possible d'en parler autrement? Il est dans le statut de l'immigré (statut tout à la fois social, juridique, politique, et aussi scientifique) et, par suite, dans la nature même de l'immigration de ne pouvoir être nommé, de ne pouvoir être saisi et traité qu'à travers les différents problèmes ils sont associés (...)

C'est sans doute une banalité, mais une banalité qu'il importe de rappeler ici, que de dire que l'immigration est un "fait social total".

Qu'est-ce qu'un immigré? (1979)

p31 "Oscillant, au gré des circonstances, entre l'état provisoire qui la définit en droit et la situation durable qui la caractérise de fait, la situation de l'immigré se prête, non sans quelque ambiguïté, à une double interprétation: tantôt, comme pour ne pas s'avouer la forme quasi définitive que revêt de plus en plus souvent l'immigration, on ne retient de la qualité d'immigré que son caractère éminemment provisoire (en droit); tantôt, au contraire, comme s'il fallait apporter un démenti à la définition officielle de l'état d'immigré comme état provisoire, on insiste avec raison à la tendance des immigrés à "s'installer" de plus en plus durablement dans leur condition d'immigrés."

p44-49 : Immigration, chômage et aide au retour à la fin des années 1970 :

p45-6 "Dans tous les cas, quel que soit le propos, le résultat est le même: d'un côté, des immigrés, c.a.d. des travailleurs étrangers ou des étrangers au travail, car l'immigré ne peut se concevoir qu'indissociablement lié au travail (un immigré chômeur, ça n'existe pas, comme dirait Robert Desnos); de l'autre côté, des chômeurs français ou, mieux, des Français au chômage. Même si ce rapprochement, auquel on donne une allure de scandale total (scandale intellectuel, moral et politique), est en réalité hasardeux (intellectuellement), inexact (socialement), injuste (moralement) et mesquin (politiquement), il suffit pour jeter le discrédit sur les immigrés; il suffit pour produire et imposer dans l'opinion cette équation simpliste et fallacieuse: immigration = chômage."

p46 "Dans la vie de tous les jours, les exigences qu'on a à son égard sont ressenties par lui, non sans raisons, comme autant d'épreuves humiliantes révélatrices de la suspicion en laquelle on le tient; le marquer comme suspect, telle est à ses yeux la fonction objective des multiples contrôles (qui ne sont pas toujours des contrôles policiers), des tracasseries administratives auxquels il est soumis: obligation lui est faite, souvent de manière intempestive et, dans les circonstances actuelles, non sans zèle et quelques manifestations de mauvaise humeur, d'avoir à montrer constamment "patte blanche", d'avoir à apporter, pour chacun de ses faits et gestes, en toute circonstance et devant tout le monde (pas seulement devant la police), la preuve de son identité (pièce du même nom), de la régularité de sa présence (titre de séjour), de son domicile (quittance de loyer), de son travail (bulletin de salaire), de ses revenus"

p50-51 "Un immigré, c'est essentiellement une force de travail, et une force de travail provisoire, temporaire, en transit. En vertu de ce principe, un travailleur immigré (travailleur et immigré étant, ici, presque un pléonisme), même s'il naît la vie (et à l'immigration) dans l'immigration, même s'il est appelé à travailler (en tant qu'immigré) sa vie durant dans le pays, même s'il est destiné à mourir (dans l'immigration) et en tant qu'immigré, reste toujours un travailleur qu'on définit et qu'on traite comme provisoire, donc révoquant à tout moment. (...) Le travail étant la justification même de l'immigré, cette justification - c.a.d., en dernière analyse, l'immigré lui-même - disparaît sitôt que disparaît le travail qui fait être l'une et l'autre. On comprend dès lors la difficulté, qui n'est pas seulement technique, qu'il y a à définir le chômage dans le cas de l'immigré (jusqu'à quand? pendant combien de temps?), la difficulté qu'il y a à penser la conjonction de l'immigré et du chômage: être immigré et chômeur est un paradoxe. (...) En fin de compte, un immigré n'a sa raison d'être que sur le mode du provisoire et à condition qu'il se conforme à ce qu'on attend de lui: il n'est là et n'a sa raison d'être

que par le travail, pour le travail et dans le travail : parce qu'on a besoin de lui, tant qu'on a besoin de lui, pour ce pourquoi on a besoin de lui et là où on a besoin de lui."

p52 Note : "Comme tous les "problèmes sociaux", celui de l'immigration ne saurait être défini par quelque nature qui lui serait propre. Herbert Blummer a montré comment varie selon les époques et selon les lieux ce qui est constitué comme "problèmes sociaux" : tel "problème social" peut n'apparaître que longtemps après l'émergence du phénomène qu'il désigne et, souvent, disparaître comme tel alors que subsiste le phénomène."

p53 "Il n'est de discours à propos de l'immigré et de l'immigration qu'un discours imposé ; c'est même toute la problématique de la science sociale de l'immigration qui est une problématique imposée. Et l'une des ormes de cette imposition est de percevoir l'immigré, de le définir, de le penser ou, plus simplement, d'en parler toujours en référence à un problème social : les immigrés et l'emploi ou les immigrés et le chômage, les immigrés et le logement, les immigrés et la formation, les immigrés (ou les enfants des immigrés l'cole), les immigrés et le droit de vote, les immigrés et leur intégration, les immigrés et le retour au pays, et, pour comble de tout, les immigrés et la vieillesse ou les vieux immigrés ! etc. Cet appariement entre un groupe social et une série de problèmes sociaux constitue l'indice le plus manifeste que la problématique de la recherche, telle qu'elle est commanditée et menée, est en conformité et en continuité directe avec la perception sociale qu'on a de l'immigration et de l'immigré."

p76 "C'est sans doute pour apurer ce contentieux colonial et ses vestiges (parmi lesquels l'immigration) qu'on s'acharne volontiers sur les jeunes, autre paradoxe d'une situation qui n'en manque pas : des immigrés qui n'ont jamais émigré de quelque part."

p77 Sur le rapport colonisation / immigration : "Ayant acquis de la société française et de ses mécanismes, malgré les handicaps qu'ils subissent, une familiarité que seul un long "commerce" peut donner (et cela avant même l'émigration), les Algériens immigrés d'aujourd'hui - hier immigrés originaires de la colonie - peuvent s'autoriser de plus grandes libertés, commencer par la liberté de défendre leurs droits. Faut-il que sous prétexte de la crise on décide d'effacer tout ce passé et d'annuler ses effets ? On mesure combien est fallacieuse, en la circonstance, la comparaison qu'on aime faire, pour se garder de tout reproche ou pour se donner bonne conscience, avec les mesures "similaires" prises par les "pays voisins" ; autant comparer l'incomparable : une immigration qui est le produit de la colonisation ou qui dérive en droite ligne de la colonisation (les Algériens entraînés en France en qualité de Français de 1947 - 1962) avec une immigration sans antériorité coloniale (les immigrés en Allemagne)."

Le foyer des sans famille (1980)

p81 "S'il est vrai que la raison essentielle de l'émigration réside dans la recherche du travail et que c'est aussi le travail qui peut, seul, justifier la présence de l'immigré, ce dernier se trouve dans une situation différente de celle de l'ouvrier indigène. Alors que celui qui est né dans le pays est censé y avoir une résidence, l'immigré, venu d'un autre pays, demande à être logé immédiatement, dès son arrivée ou tout au moins dès son embauche.

Travail et logement, liés dans une relation de mutuelle dépendance, constituent les deux éléments qui définissent le statut de l'immigré."

Logements provisoires pour travailleurs "provisaires"

p87 "Si prolongé et si continu que soit le séjour de l'immigré, il reste défini par tout le monde et vécu par l'immigré lui-même comme provisoire. Résidant provisoire par définition, l'immigré n'a à être logé que provisoirement ; travailleur pauvre, il n'a à être logé que pauvrement. Cependant, lors même que le caractère de l'immigré et de son immigration n'est qu'une illusion collectivement entretenue, il permet à tous de s'accommoder du logement précaire, dégradé et dégradant, qu'on assigne à l'immigré. C'est dire à quel point la dissimulation (i.e. l'illusion du provisoire) qui est au principe même de la perpétuation de l'immigration est ici, nécessaire. Et, quand l'immigration cesse, de fait, d'être provisoire alors du provisoire qui permet de masquer le scandale d'un logement à jamais provisoire."

Un hôtel pas comme les autres

Le foyer, une communauté impossible

p100 "C'est, sans aucun doute, la tendance à percevoir les immigrés comme une catégorie homogène qui incite le plus à vouloir, en les regroupant dans le même habitat, les constituer en une communauté intégrée, alors qu'ils se forment, somme toute, qu'un amalgame d'individus ou de groupes d'individus que sépare, en dépit du statut et de la condition sociale qu'ils partagent, toute une série de différences dans les itinéraires particuliers, dans l'histoire d'émigration, dans leur position au sein de cette histoire, etc..."

Au fond, ne s'autorise-t-on pas du préjugé identifiant les uns aux autres tous les immigrés d'une même nationalité, d'une même ethnie ou d'un groupe de nationalités (les Maghrbins, les Africains noirs...), pour faire passer dans la réalité et pour mettre en oeuvre dans la pratique, en toute légitimité et en toute liberté, l'illusion communautaire? (...) Il s'y ajoute, dans le cas des immigrés algériens et, plus largement, marocains et tunisiens, la représentation de la "nature" psychologique "arabe", telle qu'elle est vulgarisée par les "spécialistes" de "la mentalité primitive", de "l'âme et de la psychologie nord-africaine, musulmanes" (...). Cette "nature" est présentée, comme éminemment contradictoire afin, sans doute, de justifier les propos contradictoires qu'on tient sur ces immigrés-là, les réalisations contradictoires qu'on leur propose : "nature" grégaire, qui ne peut supporter l'isolement individualiste, qui ne peut être satisfaite que par la vie en groupe, "patriarcale", "tribale", etc. - ce qui équivaut, en réalité, à stigmatiser l'absence des qualités "individuelles" ou du sens de l'individu, vertu cardinale du système social dans lequel est engagé l'immigré -, mais, en même temps, "nature" individualiste, au mauvais sens du terme bien sûr, c.a.d. "égoïste", dans la mesure où elle n'est capable d'aucun "sacrifice" ni d'aucun détachement par rapport à l'instant et à l'intérêt immédiats."

p101 Note : "On a trop souvent affirmé que les Arabes, habitués à vivre toujours ensemble, sont incapables de loger individuellement dans des logements individuels (...) pour ne pas présenter comme un progrès acquis (...) le fait que les travailleurs immigrés préfèrent le logement en chambres individuelles (...). Et il aura fallu les résultats d'une enquête popur que la Sonacotra, par exemple, se convainque de cette évidence."

p110-1 "Partager le même espace, le même habitat, et, par suite, plus largement, les mêmes conditions de vie revient perpétuer, en dépit des transformations qui peuvent se produire dans les autres domaines de l'existence des immigrés, une manière d'être (immigré) caractéristique d'un certain état de l'immigration, c.a.d. une certaine représentation que les immigrés ont solidairement d'eux-mêmes, de leurs relations avec leur pays d'origine et avec la société française qu'ils côtoient. (...) Ma cohabitation dans le même type de logement ou le même quartier, quand ce n'est pas dans la même chambre, ainsi que l'individuation qui lui est liée, constituent la défense majeure contre la dissolution des communautés d'immigrés, contre leur éparpillement, contre l'individuation que favorisent les nouvelles conditions de vie et, corrélativement, contre le relâchement des liens avec le groupe d'origine et, plus largement, avec le pays."

La commensalité impossible

Le foyer comme lieu de travail social

p129 "Chargée de résoudre les problèmes qu'on dit sociaux, c.a.d. susceptibles d'être résolus par une action sociale appropriée, la politique sociale concernant les immigrés forme un tout : dans leur logement comme dans leur chômage ou leurs maladies ou leur retraite - circonstances où les immigrés perdent leur seule propriété intéressante, celle de travailleurs -, dans leur formation professionnelle ou dans leur éducation, comme dans tous les cas où il faudrait les traiter en hommes "complets", révèle ce que l'on attend de ces travailleurs à l'état pur : leur force de travail, toutes leurs autres propriétés n'étant jamais qu'impedimenta qu'il faut traiter au moindre coût."

Le retour, élément constitutif de la condition de l'immigré (1998)

Les caractéristiques génériques ou les constantes du phénomène migratoire

La notion de retour dans la perspective d'une anthropologie totale de l'acte d'émigrer

p139 "Il n'est pas d'immigré qui soit tout le temps totalement dupe de sa condition initiale; le retour est bien naturellement le désir et le rêve de tous les immigrés, c'est pour eux recouvrer la vue, la lumière qui fait défaut à l'aveugle, mais, comme lui, ils savent que c'est une opération impossible. Il ne leur reste alors qu'à se réfugier dans l'inauspaisable nostalgie ou mal du pays."

p139 "L'immigré ne cesse d'être immigré que lorsqu'il n'est plus nommé de la sorte, et, une chose entraînant une autre, lorsqu'il ne se dénomme plus lui-même, ne se perçoit plus comme un immigré."

p143 "En dehors du retour auquel elle fait semblant d'appeler, croyant porter en elle-même et par ce retour le remède qu'elle désigne, la nostalgie du lieu a un grand pouvoir de transfiguration de toute ce qu'elle touche et, comme l'amour, des effets d'enchantement bien sûr, mais, plus remarquablement que cela, des effets de sacralisation et de sanctification".

p144 "Tout au long du XIXème siècle, le siècle par excellence du nationalisme, la terre natale, nationale et pas seulement locale, va prendre avec l'affirmation du principe des nationalités un sens tout fait passionné,

au point de constituer aujourd'hui encore le terme de référence par lequel se définit toute appartenance, voir l'existence même de la personne."

p148 "À ce titre, l'émigration, qu'il y a lieu de penser toujours comme provisoire, si longue soit-elle et si durable s'annonce-t-elle, ne doit pas être taxée de renoncement au groupe, encore moins de renonciation, ce qui ressemblerait trop au reniement. Renoncement, renonciation, reniement seraient en ces cas renoncement, renonciation de soi, car on en manquerait pas alors de découvrir qu'une personne, en tant qu'être social, n'a d'existence que par le groupe (et, idéalement, dans le groupe de ses pairs) et pour le groupe."

Le retour de l'absent, une entreprise de toute l'absence

L'absence est une faute

p158 "Ces hommes revenus de l'immigration, hommes de l'entre-deux - de l'entre-deux-lieux, de l'entre-deux-temps, de l'entre-deux-sociétés, etc - sont aussi et surtout des hommes de l'entre-deux-manières d'être ou de l'entre-deux-cultures. Et, sans doute, le procès le plus pernicieux qui peut leur être fait, comme il peut être fait des deux côtés, tantôt à l'émigration chez les uns, tantôt l'immigration chez les autres, est avant tout un procès d'ordre culturel."

p159 "L'émigration et l'immigration portent objectivement en elles la menace d'atteinte l'intégrité culturelle; la première en ce qu'elle fabrique de la dissemblance, de la dissimilitude chez les migrants, et, par voie de conséquence, en ce qu'elle ramène au terme de cette expérience migratoire des modèles qu'on dit étrangers (...); la seconde, en ce qu'elle fabrique ou tend à fabriquer chez les immigrants de la ressemblance, de la similitude, pour ne pas dire, idéalement, de l'assimilation, contribuant de la sorte à réduire l'altérité qu'ils constituent et qu'ils ont introduite dans la société de leur immigration."

Le retour comme produit de la pensée d'état

p162 "C'est l'un des nombreux paradoxes de l'immigration : absent là où on est présent et présent là où on est absent. Doublement présent - présent effectivement ici et fictivement là - et doublement absent - absent fictivement ici et effectivement là -, l'immigré aurait une double vie."

Immigration de travail et immigration de peuplement

p172 "Pour des raisons de commodité d'exposé plus que pour des raisons de vérité sociologique, on a pris l'habitude de distinguer de manière artificieuse entre une immigration de travail et une immigration de peuplement. On a ainsi produit un véritable artefact, c.a.d. un énoncé qui n'est ni vrai ni faux, et qui, donc peut-être en même temps vrai et faux selon l'usage qu'on en fait, mais qui est sans cesse repris et reproduit tel quel sans qu'on trouve à y redire."

p173 "Immigration de travail d'un côté immigration de peuplement de l'autre : cette opposition a été postulée pour ses commodités classificatoires plus qu'elle n'a été fondée en raison et de manière argumentée. Mais la frontière n'est jamais bien établie entre les deux. Il n'est pas d'immigration réputée aujourd'hui de peuplement, voire de colonisation, qui n'ait commencé comme une immigration de travail : c'est le cas exemplaire de l'immigration algérienne en France (...).

Insertion et ré-insertion : la continuité d'un même rapport de force

La réinsertion comme affirmation de l'identité nationale du pays d'émigration

p191 "Tant qu'on parle d'immigration, tant qu'on parle d'immigrés, on parle aussi, du même coup et inévitablement d'émigration et d'émigrés. Il y a une logique de la dénomination et des effets de la dénomination. Un des effets latents de cette logique est que, à la condition sociale d'immigré en un lieu (...) est toujours associée implicitement, et, quand les circonstances s'y prêtent, de manière explicite, l'idée de retour. Un retour qui n'est, somme toute, que le retour à la norme, à la normalité, à l'orthodoxie, le reste, c.a.d. le contraire (...) n'étant qu'anomie, hétérodoxie, voire hérésie."

Annexes

Le contrôle de l'immigration algérienne en France

Repères chronologiques

2. Les enfants illégitimes

Quatrième de couverture

Dans les textes rassemblés ici, Abdelmalek Sayad expose les contradictions vécues par les enfants d'immigrés algériens en France. Tenaillés entre une société d'accueil qui voudrait les rendre invisibles et des familles dsorientées par la violence de l'émigration, ils sont "étrangers" à leur pays autant qu'à leurs parents. Pour ces "enfants illégitimes", Sayad dévoile la nécessité et les difficultés d'exister politiquement. "La défense des immigrés, l'amélioration de leur condition, leur promotion sur tous les plans ne peuvent plus être assurés aujourd'hui que si les intéressés eux-mêmes et, surtout, leurs enfants engagent leur action dans la sphère politique. Cette conviction, il fallait la retraduire en termes de lutte, en faire un arme de combat."

Titres et citations

Avant-propos d'Alexis Spire

Exister, c'est exister politiquement (1985)

Traite de la position des immigrés et fils d'immigrés dans la société, et notamment la question des droits civiques (en termes dmocratiques, sociaux, judiciaires, éducatifs...).

L'exclusion politique, fondement de l'ordre politique ?

p14 "Athènes et Sparte, dont on a fait des modèles de référence, avaient chacune leurs hommes libres et, par opposition à ceux-là, l'une ses esclaves (esclaves-marchandises) et l'autre ses groupes d'hilotés (esclaves-conquis). Les républiques mdiévales, comme les cités-Etats médiévales ou les "thalassocraties" de toute l'Italie, avaient aussi leurs citoyens, définis par les arts auxquels ils appartenaient, la souveraineté s'exerant à travers ces arts, et leurs non-citoyens (les capagnards, les contadini). Nos démocraties modernes, dans leurs formes vraies et a fortiori dans leurs perversions (colonialisme, apartheid et tous régimes négationnistes, fascisme, nazisme et autres totalitarismes), n'échappent pas à la logique qui fonde l'exclusion et la sujétion. L'immigré, le non-national de la nation dont il est membre de fait (mais de fait seulement, et non de droit), semble être la variante moderne, c.a.d. atténuée, de ce que furent, en d'autres temps et d'autres lieux, les assujettis aliénés de toutes les espèces."

Un combat d'avant-garde

L'irruption de la jeunesse sur la scène politique

Des droits politiques indissociables de ceux des parents

p22 "Ils ne sont que des enfants d'immigrés ; ils ne sont que des "immigrés" de deuxième génération ou la deuxième génération d'immigrés. Tout les renvoie au statut originel qui définit l'immigration - bien qu'il ne soit pas le leur - et, par suite, à la précarité et à la révocabilité de celle-ci. Là réside sans doute l'extrême fragilité des jeunes, fragilité entretenue indéfiniment par tout ce qu'on leur dit et tout ce qu'on dit d'eux. Et que leur donne-t-on entendre ? D'un côté, à quelques exceptions près, c'est, au mieux, le langage de la condescendance, le langage du paternalisme. De l'autre côté, plus insistant, plus assuré de lui-même et de son bon droit, croit-il, et plus violent que jamais, violent jusqu'à être assassin, c'est le langage de la dénonciation et de la stigmatisation.

(...) Quand on ne peut exister politiquement que par l'infraction à l'ordre public, c.a.d. politique, quand on ne peut exister légalement devant la loi qu'à la condition d'enfreindre cette loi, plus rien ne s'opposerait à enfreindre l'un et l'autre.

Paradoxalement, c'est le tribunal lui-même, par sa procédure d'assignation, par le verdict qu'il prononce, qui fait exister politiquement lorsqu'on n'a aucune existence et aucun droit à une existence publique, c.a.d. civile."

Exister civilement

Le droit de vote

p28 "Ces derniers [les enfants d'immigrés] ne se trompent pas quand ils déclarent vouloir le même traitement que leurs parents ou, plus exactement, obtenir pour leurs parents l'octroi de la nationalité et de la citoyenneté. "Pourquoi voter ? Que sert de voter quand nos parents ne votent pas ? Faut-il que nous jouions le rôle de bons immigrés par rapport à nos parents qui, eux, continuent à être ignorés et méprisés ?"

p28 "Cela dit, n'y aurait-il qu'un seul immigré que le problème du droit de vote resterait entier. En droit, c.a.d. sur le plan des idées et des idéaux, ou encore de la conformité aux exigences de la démocratie - la passion démocratique est la passion de l'égalité -, le problème ne saurait être liquidé ou enterré. La revendication du droit de vote reste fondamentale. Droit de vote au moins dans les instances où se jouent les intérêts directs de la vie quotidienne et de la vie morale ! Droits municipaux et exigence de "citoyenneté de cité", à défaut d'accéder à une citoyenneté pleine. Mais point trop d'illusions. Que vaut un électeur qui ne peut élire qu'un maire ; qui élit le maire mais non point le président de la République ? Et que vaut ce maire élu en partie par des citoyens non comme les autres ? Il n'est donc pas comme les autres maires ; et il se trouve toujours quelqu'un, en quelque circonstance, pour lui rappeler malignement et insidieusement qu'il ne tient la majorité qu'il a obtenue, qu'il est élu que grâce au supplément de voix qui lui vient de citoyens "mineurs", de citoyens qui ne sont pas nécessairement des nationaux.

Ne court-on pas le risque de voir se reconstituer de fait cette dualité de collèges électoraux et de classes de citoyens (...) ?"

Un droit civique : exister en soi

p30 "Nous appellerons "droits civiques" le droit d'exister en tant qu'immigré, mais sans que cette existence soit subordonnée à quelque autre finalité extérieure à elle, à quelque autre finalité qu'elle-même. C'est le temps d'exister en soi, d'exister légitimement, sans que cette existence soit l'objet d'une nécessaire justification - fournie, cela va de soi, par le travail - et par suite de suspicion. (...) La suspicion peut porter aussi sur la réalité même de la justification que l'immigré peut donner à sa présence, sur la réalité contestée, niée, de son travail. Tout immigré est alors individuellement soupçonné d'être un "clandestin", c.a.d. un homme dont la présence est dépourvue de cette dernière justification qu'est le travail qu'il accomplit et, effectivement, il est toujours susceptible d'être refoulé dans la "clandestinité". À la fin, c'est tout immigré qui est soupçonné d'être un tricheur, d'être un clandestin - effectif ou virtuel, peu importe !"

Un droit civique : l'égalité de participation à la richesse de la nation

p32 "Nous appelons "droits civiques" la participation de la population immigrée stricto sensu et de toutes ses excroissances - au même titre que toutes les autres composantes sociales, et à égalité avec elles - à la juste répartition des profits et des bienfaits que procure la collectivité à laquelle on appartient de fait. Par leur travail, par leur présence au sein de la société, par leurs apports économiques, démographiques, culturels, etc., les immigrés participent directement ou par une voie à peine médiatisée, aux richesses matérielles et symboliques de la nation. Il doit leur en revenir une part qui rende justice à leur contribution et qui prenne en compte les conditions, les difficultés et les besoins qui leur sont propres."

Un droit civique : l'égalité de participation à l'ordre commun de la nation

p35 "Nous appellerons "droits civiques", une meilleure et plus juste répartition des profits de la collectivité, un accès plus juste et plus démocratique aux instances qui président à cette répartition, ainsi qu'un contrôle plus rigoureux des mécanismes."

Un droit civique : un traitement scolaire égal pour tous

p37 "Au nombre des droits civiques, nous incluons aussi un changement dans le traitement que les institutions - principalement l'institution scolaire et l'institution judiciaire - réservent à la population immigrée et à ses enfants.

L'école obligatoire pour l'ensemble de la population française depuis plus d'un siècle et, pour la population étrangère résidant en France, depuis plus d'un demi-siècle, tend à être assimilée à un de ces avantages en nature que l'on croit pouvoir accorder ou retirer aux immigrés en fonction de la conjoncture économique et politique, en fonction des préférences que l'on porte, dans un contexte et à un moment donnés, à telle catégorie de population plutôt qu'à telle autre."

p40 "Comment qualifier autrement que de "raciste" le comportement de nombre d'enseignants qui se contentent de reléguer au fond de la classe leurs élèves enfants d'immigrés sous prétexte qu'ils n'ont pas le niveau

scolaire suffisant, qu'ils manquent d'intérêt pour la chose scolaire ou qu'ils sont indisciplinés? Ou encore ces professeurs qui orientent les enfants d'immigrés dans les filières les plus courtes et les plus dépréciées, même dans l'enseignement technique, sous prétexte que ces formations, plus "économiques" en temps et en argent, sont plus immédiatement et plus srement rentables? La relégation au fond de la classe en prépare d'autres, infiniment plus lourdes de conséquences."

"Un droit civique : l'égalité devant la justice"

p41 "C'est une autre revendication civique, celle d'un traitement autre au sein de l'appareil judiciaire et par cet appareil. Le tribunal est un lieu où sévit la forme la plus insidieuse, parce que la plus cachée, du racisme (...) Ainsi, rien n'empêchera la mère ou le père d'un enfant assassiné, ni les camarades de quartier de cet enfant assassiné (...) de voir dans le comportement du juge ainsi que de toute la cour, dans le verdict rendu, souvent relativement clément pour l'assassin, une manière de complicité objective avec l'assassin qui est leur compatriote, une marque de solidarité organique et qui n'a pas besoin de réflexion pour exister. "Solidarité de sang!" dit-on. On connaît l'expression "justice de classe"; ici, il faudrait parler de "justice de caste", celle-ci venant doubler celle-là."

Les enfants illégitimes (1979)

Mon résumé : Témoignage en 1975 (suivi d'une analyse par Sayad) de ZAHOUA, jeune étudiante appartenant à une famille algérienne immigrée en France et résidant dans la banlieue parisienne, arrivée en France l'année même de la naissance. Elle parle du rapport avec son père (venu travailler ds 1938, mort quinze jours après être revenu en Algérie), qui ne comprend pas l'évolution de ses filles, parle de ses soeurs, de l'une qui a mal vécu son mariage, a fini par divorcer (mais avec le mari qui ne veut pas quitter le foyer), de l'autre qui est mariée, de son jeune frère qui a créé le scandale en quittant le foyer sans se marier pour vivre une vie de célibataire... Si Zahoua part de son expérience et de celle de sa famille, elle analyse beaucoup et développe dès lors un discours plus général sur la condition des enfants d'immigrés algériens en France, et notamment des filles, pour lesquelles se rajoute le problème de l'inégalité entre les sexes.

p50-51 "Sur un ton dénué de toute emphase, elle entreprend de mettre au jour les multiples dissimulations que les nécessités de la vie imposent aux immigrés; et cela d'autant plus aisément qu'elle sait l'intérêt qu'elle a (intérêt tout à fait pratique) à objectiver son rapport l'émigration. Ce travail de dévoilement auquel elle procède ainsi ne concerne pas seulement les "mensonges" de son entourage mais aussi les siens propres, ou sa propension ` reproduire les mensonges qu'elle dénonce chez les autres émigrés. S'engager à démasquer cette espèce de *mauvaise foi* que les émigrés entretiennent collectivement, faire éclater la complicité qui leur fait produire cette croyance commune revient, en fait, à énoncer toutes les contradictions que porte l'émigration ainsi que tous les conflits qu'elle suscite."

"On dit de nous : "Voilà les émigrées!"

"Les émigrées, hacha man yasma"

"Une fille d'émigrés, ça ne sait pas parler l'arabe!"

p61 "Tiens! avec les douaniers (...) : comme ils peuvent tout contrôler, regardes tous les papiers, ils sont dans une position où ils peuvent satisfaire toute leur curiosité. Et ils sont curieux (...) il me dit : "Il manque quelque chose." N'importe quoi : le nom de ma mère ou la date de naissance de mon père; n'importe quoi. C'est exprès, histoire d'embêter (...).

"Oui, il manque quelque chose. Regarde, c'est derrière..."

- Non, derrière c'est en arabe. Personne ne remplit ces cartes (el-kouarat) en arabe [en arabe dans l'entretien]. Et je me mets à les lire en arabe, et là il fut encore plus étonné. Parce que dans sa petite cervelle, une fille d'émigré, ça ne sait pas parler l'arabe et encore moins le lire!"

"Les filles d'émigrés, des filles faciles."

"Les enfants de France, tu n'as rien à attendre d'eux"

p66 "Déjà petite, dix ans, douze ans, à cet âge-là déjà, ça a commencé. (...) Il y a les gens là-bas, tous les gens qui lui disent à mon pre : "Ta fille, ce n'est pas une Algérienne c'est une Française!". (...) Je voyais leur étonnement, ils taient scandalisés! "Les enfants de France [en arabe dans l'entretien], comme ils disent! C'est comme ça qu'on nous appelle : "Les enfants de France! Comment espérer du bien [en eux]?""

"Les enfants de la subversion"

"Elles m'appellent aggouna, l'idiote"

"Pour elles, on est des filles perdues"

"Elle a trop étudié pour faire une bonne épouse"

p75 "Dans tout ça, le critère déterminant, c'est les comportements; c'est ça les filles bien, les filles qu'on dit "algériennes". ils ont raison, ceux qui les demandent en mariage [quand] ils se renseignent sur comment elles se comportent en famille, avec les parents. C'est à leur critère : si elles s'entendent bien à la maison, chez elles, ça veut dire qu'elles s'entendront bien avec les autres une fois mariées. Elles sont dociles. Après, il y a la beauté et la scolarité quand même. La beauté, c'est être "belle comme une Française", c.a.d. pas brune, la peau claire, châtain. Mais la scolarité, c'est contradictoire. Si on veut une fille qui a fait des tudes, ne serait-ce qu'un CAP, c'est généralement parce qu'elle peut travailler. Mais alors, il ne faut pas lui demander les comportements d'une fille qu'on condamne à rester à la maison ! Malgré ça, plus souvent, on préfère une fille qui n'est pas allée à l'école du tout. (...) Elles ne se trompent pas, les bonnes femmes, quand, par le comportement, elles disent d'une fille qu'elle a été trop longtemps à l'école, pour faire une bonne bru. La scolarité est perçue à travers le comportement de la fille : elle a trop étudié pour faire une bonne épouse."

"La pression, c'est d'abord dans la famille"

"Et encore, je suis privilégiée"

"Ou le mariage, ou les études..."

p83 "Au fur et à mesure que j'avancé en âge et au lycée, ma soeur, elle, a commencé à avoir des ennuis avec son mari. Tout le monde a fait le rapprochement entre les deux choses, sauf moi (...).

Le lien entre le mariage de ma soeur et mes études ? Tout simplement, mes parents devaient se demander, même s'ils ne me l'ont jamais dit carrément, si ma soeur avec son CAP faisait des siennes, qu'est-ce que ça serait avec moi."

"C'est plus fort que lui; et il le fait voir"

"C'est une vie dénuée de sens"

p96 "Quand tu entends dire : "Je suis ici, en France, j'ai immigré pour mes enfants", etc., ce n'est quand même pas faux ; ce n'est pas seulement des paroles, ça. Alors qu'est-ce que c'est que ces enfants pour lesquels on accepte, on supporte une vie comme celle-là et qui, comme c'est notre cas, donnent des enfants de notre espèce ? Mais ce n'est notre faute, quand même ! Ni leur faute, ni notre faute !

(...)

D'une certaine manière, nous personnifions tous leurs problèmes. Ils voient en nous toutes leurs contradictions ; nous sommes leur mauvaise conscience. Nous les poussons dans leurs derniers retranchements. Nous les mettons au pied du mur, au lieu de "panse les blessures". C'est peut-être ça qu'ils attendent de nous : au moins, leurs souffrances ont servi à quelque chose, nous tournons le couteau dans la plaie. Des plaies béantes, à jamais béantes. C'est cruel ! Que tout les dépasse, les écrase comme du dis, passe encore ; passe quand c'est dehors, hors de chez eux, hors d'eux-mêmes. Mais quand c'est avec leurs enfants, c'est intolérable, je suppose."

"Des problèmes qui les sortent de leurs habitudes"

"Ils disent une chose, et aussi son contraire"

p104 "Ils [les immigrés] ne sont pas logiques, parce qu'ils disent une chose et ils disent aussi le contraire de cette chose. En définitive, c'est comme ça se présente. "On est des Arabes ! Nous, nous sommes des Arabes !" Ça sert à justifier leur situation ; ça veut dire : "Nous sommes différents d'eux" (...).

Mais d'un autre côté, ils sont tous fiers quand un de leurs enfants a réussi. La réussite, c'est quoi ? C'est d'abord l'école, c'est les examens. (...) De cela, ils sont tous fiers. Pour un garçon ! Dans le cas du garçon, ils le chantent sur tous les toits ; dans le cas de la fille, c'est un peu différent, c'est plus difficile. Il faut qu'en plus des études la fille fasse ses preuves, qu'elle "marche droit", comme on dit"

"Une double vie"

"Les plâtres qu'elle a essuyés"

"Le sentiment que son mariage a été un gâchis"

"Plus de dix ans pour qu'elle se sente autonome"

"Un véritable partage à l'intérieur de la famille"

"Des émigrés comme tous les autres"

"Vous, on ne sait pas ce que vous êtes"

p126 "Mon père, qui ne parle pas beaucoup mais qui a le sens du mot juste, il dit de nous "Vous, on ne sait pas ce que vous êtes. D'où vous venez, d'où vous venez? [en arabe dans l'entretien]. D'où êtes-vous? D'ici [de France] ou de là-bas [d'Algérie]?" Voilà que nous sommes devenus pour eux [les parents] : des objets de questions. Ils s'interrogent sur nous."

"Toi ou une fille, c'est la même chose"

p129 Sur son frère qui est parti sans se marier :

"Les autres sont partis, mais ce n'est pas la même chose : ils sont partis mariés avec des enfants. Lui est parti les mains dans les poches. C'est renier les parents, les rejeter et tralala... On est sûrs qu'il se mariera avec une Française. Celui-là, mon père est convaincu qu'il a raté son éducation : il n'a pas fait de lui un homme. C'est ce qu'il se dit. Il ne lui a pas donné une éducation virile. Il se rattrape pour s'excuser - ce n'est pas sa faute : c'est ça, l'éducation de la France [en arabe dans l'entretien ; littéralement : "qui se donne la France"]. Ça commence même à la maison : parce qu'on est très libre avec lui, nous, les filles, ses petites sœurs. Il est déçu de son fils qui ne se fait pas respecter de ses sœurs. À la maison ! C'est pour ça que mon père lui dit toujours : "Toi, j'ai aucune confiance en toi ; toi ou une fille, c'est la même chose."

"Tous le travail a été mâché avant elle"

"Celles qu'on trouve" et non plus "celles qui sortent"

p139 "Quand on [i.e. les filles] travaille, on a les mêmes moyens que les garçons, ça veut dire, d'abord, qu'on est indépendant - on n'a pas besoin des autres - et ensuite on peut aider, donner un coup de main aux parents. C'est ça que les parents attendent des garçons. Ils ont la preuve, maintenant, que, même fille, on peut rendre les mêmes services que les garçons..."

"L'émancipation, c'est tous les jours que ça se fait"

"Des vacances qui on fait date, pour ma mère"

"Ils feront leurs bagages, on les accompagnera à Orly"

* * * fin de l'entretien, début de l'analyse * * *

Des drames solidaires

Crise d'identité

p157 "Démission, renoncement réel ou feint à ses prérogatives, par-delà ses relations avec ses enfants, c'est en réalité tout le problème de l'identité sociale de l'immigré - ici, en tant que père, époux, chef de famille - qui est soulevé. Saisi au sein de l'univers familial à travers les réactions qu'il y suscite, ce problème hante toute l'existence de l'émigré. Comment, en effet, continuer être algérien alors qu'on s'est établi en France avec femme et enfants ; alors qu'on s'est établi en France avec femme et enfants ; alors que, le temps passant, on se trouve avoir en France son réseau de parenté et tous ses réseaux de relations pratiques ; alors que ses enfants élevés et instruits en France sont instruits des manières françaises d'être, d'agir, de sentir, de penser ? De même, comment continuer à être musulman alors qu'on vit en "terre chrétienne" ; alors qu'on a déserté sa communauté d'origine qui est une communauté de fidèles ; alors qu'on n'a plus, ou rarement et artificiellement (aussi bien en France qu'en Algérie, la faveur des séjours effectués pendant les congés annuels), l'occasion de se retremper dans la vie religieuse communautaire avec son rituel, ses pratiques, ses cérémonies, son éthique ?"

Travailler à "se rendre la vie impossible"

Une expérience de "dédoublement" sociologique

p166 "Le meilleur exemple [de dédoublement sociologique] est fourni par ces femmes, émigrées ou non, qui dénoncent dans les comportements, les manières, le langage de Zahoua ceux d'une Française et qui, dans le même temps et sans le moindre sentiment de se contredire, louent en elle "la beauté d'une Française" (...) en opposant cette beauté à celle de sa soeur, qui est une "beauté d'Arabe", c.a.d. une non-beauté.

Si les émigrés ont, en règle générale, le sentiment que "tout tourne à l'envers, tout va de travers" dans leur monde, s'ils donnent l'impression qu'"ils ne savent à quoi s'en tenir, ni où donner de la tête", c'est assurément parce que, la manière des colonisés, ils portent en eux, produit de leur histoire, un système de référence double et contradictoire. Ayant interiorisé - déjà avant leur immigration et indépendamment de leur émigration - deux morales contradictoires, quotidiennement contredites par leur expérience de l'émigration, ils sont réduits à entrecroiser à propos de toutes choses des points de vue contradictoires. Considérée de la sorte, l'émigration n'est pas sans rappeler le précédent de la colonisation, et la situation des émigrés celles des colonisés : à travers l'émigration qui la prolonge, c'est d'une certaine manière la colonisation qui survit.

Avec ce système de double référence, les mêmes données de l'expérience peuvent servir à des mécanismes conduisant à des résultats tout à fait opposés"

La fonction "libératrice" de la socioanalyse

Le mode de génération des générations immigrées (1994)

p175 "Lorsqu'on parle de "générations d'immigrés", on ne sait si "générations" désigne les vagues successives d'immigrées ou s'il s'agit de générations au sens proprement familial du terme, c.a.d. une génération d'immigrés qui ne seraient que la postérité de la génération de leurs parents immigrés. Comme par un curieux hasard, on ne parle pas de cette génération de parents immigrés - ou tout au moins, on n'en parle pas en tant que génération."

p176 "Tout ce qui est lié à cette extériorité fait la spécificité du mode de présence que réalise l'immigration au sein d'un ensemble national, au sein d'un univers qui n'a d'existence que nationalement (1) (i.e. sur un territoire défini nationalement, sous l'autorité de la souveraineté nationale, dans le respect de l'ordre public national, et pour des ressortissants nationaux). D'une certaine manière, l'avènement du langage en termes de "génération" à propos de l'immigration pourrait témoigner d'un changement de perspective dans le regard porté sur le phénomène. Changement tout relatif, d'ailleurs, et qui coïncide avec la fin, depuis quelque deux décennies, des temps des immigrations massives et mobiles, pensait-on, de travailleurs, et seulement de travailleurs, et pour le seul travail - comme si le travail et l'immigration de travail n'appelaient pas, à trop durer, la résidence permanente et l'immigration de peuplement.

Ainsi naît, avec la relative (mais combien tardive) prise de conscience de la réalité de l'immigration en tant que présence appelée à devenir définitive (et pas seulement durable), le besoin de parler désormais de l'immigration en l'associant en terme de "génération".

(1) Les caractéristiques de la présence "immigrée" sont, pour une bonne part, les effets de nos catégories de pensée : les catégories sociales, les catégories politiques sont aussi des catégories mentales. Alors même que la réalité vient démentir de manière flagrante les représentations habituelles qu'on a, conformément à l'orthodoxie nationale, de l'immigré et de l'immigration, on continue à penser l'un et l'autre comme étant responsables d'une présence qui, idéalement, devrait être, en droit et en théorie, "provisoire" (lors même qu'on lui accorde de durer indéfiniment), subordonnée à quelque raison autre qu'elle-même (ici, le travail), neutre politiquement (présence "apolitique", neutralisée politiquement, alors qu'elle est fondamentalement politique)."

p177 "En tant qu'étranger à la nation, le travailleur immigré n'a d'autre identité sa vie durant que celle de travailleur et n'a d'existence réelle que celle que lui confère le travail. Une existence qui ne prend sens et signification et qui ne tient sa raison d'être que par le travail, pour le travail et dans le travail, une existence tout entière confinée dans la sphère du travail, sphère d'activité et sphère de compréhension. Il n'est pas de meilleure illustration de cet étonnant retournement à l'égard de la condition de l'immigré et à l'égard du statut civil que la loi lui a défini que l'espèce d'hésitation que partagent les pouvoirs publics à l'égard des immigrés : pères et mères d'enfants nés en France, ils sont en droit légalement expulsables, mais peuvent échapper à l'expulsion lorsque l'un de leurs enfants est français. Au regard du droit, ce sont ainsi les enfants qui se portent garants, qui sont érigés en caution de leurs parents, ceux-ci devant à ceux-là cette notable signification de leur condition et, partant, une bonne part de leur existence légale, pour ne pas dire leur existence tout court."

Les immigrés de l'intérieur : comment nommer l'innommable ?

p183-4 Sur l'appellation "beur" :

”L’expression ”BEUR” pourrait n’être qu’une déformation dans le sens d’une francisation, ou un jeu de mots sur une interjection familière du type boukh, qui, dans le langage surtout féminin, signifie ”chose sans importance, quelque chose de négligeable, de moins que rien, fumée, insignifiance totale”, que les intéressés reprennent à leur compte pour caractériser leur position française. La ruse du rapport de force symbolique voudrait que, faute de pouvoir échapper à la stigmatisation, à l’hétéro-stigmatisation qu’on sait inévitable parce qu’inscrite dans la position sociale qu’on occupe, on prenne le parti de la dérision. Plutôt que donner à rire et pour ne pas donner à rire, pour prévenir le rire des autres parce qu’on se sait risible, plutôt que de prêter à moquerie, à dénonciation, à stigmatisation et pour les dissuader toutes, mieux vaut rire de soi, se moquer de soi, se dénoncer moi-même, aller au-devant de la stigmatisation, etc. C’est une chose connue : la dérision est l’arme des faibles. Elle est une arme passive, une arme de protection et de prévention ; technique bien connue de tous les dominés et relativement courante dans toutes les situations de domination : ”Nous, les Nègres” ; ”nous, les Khourouto” (pour dire ”nous, les culs-terreux”, etc... Elle se situe sur le mode du paradigme Black is beautiful. La sociologie noire américaine et la sociologie coloniale enseignent que l’une des formes de révolte contre la stigmatisation qui caractérise collectivement tout un groupe consiste à revendiquer publiquement le stigmate, lequel est ainsi constitué en emblème. Pareille revendication s’achève souvent par l’institutionnalisation du groupe devenu alors inséparable du stigmate qui lui est arraché et qui l’identifie, et aussi des effets économiques et sociaux de la stigmatisation.”

Ma critique

L’ouvrage est très intéressant d’abord par son point de vue sociologique, dans une question plus souvent soulevée de manière économique, juridique et politique, ensuite parce que l’auteur s’attache moins à parler de l’immigration que de l’immigré, en d’autres termes replace l’homme au centre d’un débat souvent dominé par le nombre, la statistique, la démographie, la généralité (évidente par exemple quand, dans les foyers, les immigrés sont vus d’un même bloc, sans individualités ni cultures différentes). Mieux : Sayad n’hésite pas à donner la parole à ceux dont il parle, avec notamment cet entretien avec l’étudiante Zahoua qui occupe bien les deux tiers du second ouvrage.

Ce point de vue sociologique permet d’analyser le regard sur l’immigré (ou l’enfant d’immigré) par l’immigré lui-même, par les autochtones du pays d’immigration, et par ceux du pays d’émigration, ainsi que le rapport de l’immigré à son pays d’accueil et à celui qu’il a quitté, ou de l’enfant d’immigré à son pays d’enfance ou de naissance, et à celui d’origine de sa famille. Ceci pose notamment, comme l’indique le titre du double-ouvrage, la question, non seulement sociologique, mais également philosophique, voire ontologique, de l’altérité : car l’immigré (qui est également émigré) est avant tout un *Autre* pour tout le monde, et non pas un *Autre* au sens de Lévinas (un autre individu), mais un *Autre* dans le sens : personne *qui n’est pas des nôtres*, que ne n’inclut pas le *nous*, voire non plus un individu, mais *un de ceux qui ne sont pas nous*.

Le statut de l’immigré est ici avant tout lié au travail et à l’envie du retour, à la retraite, une fois ce travail accompli. Mais ce postulat a ses limites, car c’est du travail légal dont il est question dans cet ouvrage, et non de tout le réseau parallèle qui échappe à l’économie officielle (le travailleur clandestin dans un atelier clandestin, la jeune employée de maison traitée comme une esclave, la fille passée en France pour la prostituer...). De même, la réflexion ne prend pas en compte le réfugié politique (et bientôt climatique), ou, l’immigré ”de passage”, non pas arrivé en France pour y travailler, mais venu des frontières de l’Europe pour rejoindre le Royaume-Uni. Certes, pour ces personnes, la question du travail demeure : présentes en France pour d’autres raisons, on leur reproche cette présence par leur absence de travail (c’est au fond l’idée première de l’”*immigration choisie*”), mais c’est là moins le résultat de l’immigration seule que celui d’une société basée sur le travail (une société de travailleurs, même sans travail, comme dirait Hannah Arendt). L’immigration, au fond, est révélatrice des paradoxes et apories de la société dans laquelle elle se développe.

Plus généralement, la principale limite à l’ouvrage est son cantonnement à l’immigration algérienne, ou plus largement maghrébine. Et c’est aussi sa restriction temporelle : les textes, rédigés entre 1979 et 1998, datent. De nouveaux éléments doivent maintenant être pris en compte dans une réflexion sur l’immigration : politique européenne de l’immigration, sans-papiers (i.e. immigré légaux devenus illégaux), couples franco-étrangers et parents étrangers de français, entrée de l’extrême-droite comme force électorale européenne (et donc influente), exacerbation du communautarisme, peur post 11-septembre, problèmes Nord-Sud, crise alimentaire, crise sociale mondiale (et notamment chômage de masse dans les pays riches), réchauffement climatique...

Il n’en demeure pas moins que la plupart des points mis en exergue par Abdelmalek Sayad, à commencer par la question de l’altérité et l’oubli que tout immigré est avant tout un émigré (et que tout enfant d’immigré né en France n’est pas un immigré, même dans une logique du droit du sang), restent actuels.